



S.N.P.P

64.2003AB/YF

# Syndicat National des Psychiatres Privés

141, rue de Charenton - 75012 Paris

Téléphone : 01.43.46.25.55 - Télécopie : 01.43.46.25.56

Email : [info@afpep-snpp.org](mailto:info@afpep-snpp.org)  
Site Internet : <http://www.afpep-snpp.org>

Paris, le 28 avril 2003

**Madame, Monsieur le Président**  
**Mesdames, Messieurs les administrateurs**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, Monsieur Spaeth a délibérément fait échouer les négociations conventionnelles avec les spécialistes et poursuit son projet de destruction de la médecine libérale par un matraquage médiatique mensonger, arbitraire, sans fondement et diffamatoire à l'égard des médecins.

Il révèle par là-même l'indigence absolue de ses arguments tout au long de ces négociations.

Il oublie bien vite qu'il n'a jamais permis aux Caisses d'Assurance Maladie de respecter l'esprit des accords conventionnels pour les médecins de secteur I en refusant toute revalorisation des honoraires.

Ce grave manquement a instauré en France une médecine à deux vitesses pénalisante pour les patients et ségrégative pour les médecins qui, à compétence égale, exercent dans des conditions qui ne garantissent pas l'égalité des soins.

Les spécialistes de secteur I désireux de maintenir pour leurs patients des soins de qualité égale à ceux de leurs collègues du secteur II ont décidé d'appliquer un dépassement d'honoraires, seul susceptible de permettre aux médecins de mettre à la disposition des patients tout le matériel et tout le temps nécessaire à cette qualité optimale.

Ce choix des praticiens de privilégier, avant toute autre considération, l'exigence légitime des patients de bénéficier de soins de qualité irréprochable, entre pleinement dans le cadre du dépassement pour exigence particulière. En effet, la demande de soins de qualité à des médecins à qui on ne permet plus d'exercer dans les conditions optimales devient hélas une exigence particulière.

Dans ces conditions comment comprendre l'acharnement médiatique de Monsieur Spaeth, relayé par quelques directeurs de Caisse, à poursuivre des médecins avant tout soucieux de leurs obligations déontologiques et déjà gravement pénalisés vis à vis de leurs confrères du secteur II.

Nous arrivons à cette situation paradoxale où ce sont les médecins les plus désireux du libre accès aux soins des patients qui se voient les plus gravement menacés de pénalités financières lourdes, voire de déconventionnement comme c'est le cas d'un collègue ophtalmologiste à Châteaubriant.

La situation est absurde, grotesque, voulue par Monsieur Spaeth et ne se justifie que par sa volonté d'anéantir l'outil que représente la médecine spécialisée libérale.

Il cite des chiffres d'augmentation de revenus tout à fait erronés assimilant les médecins de secteur I et de secteur II dont les situations sont bien différentes.

Ces augmentations bien inférieures aux chiffres annoncés correspondent à une très forte augmentation d'activité afin de répondre aux demandes de soins des patients plutôt satisfaits de voir leur médecin accepter un surcroît de travail pour faire face à leur souffrance.

---

*Président : Antoine Besse - Secrétaire Général : Yves Froger*

Qui peut contester la légitimité d'une augmentation de revenus en rapport avec une augmentation de travail.

Monsieur Spaeth lui n'hésite pas dans un mouvement de dénigrement des médecins qu'il qualifie de délinquants parce qu'ils osent demander une juste rétribution pour leur travail.

Agissant de la sorte, Monsieur Spaeth se couvre de ridicule. Comment peut-il ignorer que les patients comprennent fort bien et soutiennent les revendications de leurs médecins dont ils apprécient avant tout la détermination à leur dispenser des soins de qualité.

Enfin, faut-il rappeler à Monsieur Spaeth que les médecins n'ont jamais eu l'intention de prendre les patients en otage contrairement à ce qu'il annonce. C'est précisément pour éviter une telle situation inenvisageable au regard des règles déontologiques les plus élémentaires que les médecins se refusent à une grève des soins, totale et durable à laquelle pourtant, pourrait conduire le refus obstiné de Monsieur Spaeth, de prendre en considération les arguments des médecins.

Les obligations déontologiques ont toujours primées, ce sont elles qui conditionnent le mouvement actuel de protestation.

Enfin, responsables d'un syndicat de psychiatres, nous attirons votre attention sur le mépris que Monsieur Spaeth a affiché à notre égard tant en ce qui concerne les négociations tarifaires qu'en ce qui concerne notre exigence de défendre des conditions d'exercice optimales dans l'intérêt de nos patients (confidentialité, liberté de choix dans nos orientations thérapeutiques, respect du temps nécessaire aux soins etc.).

Ce que nous défendons concerne tous les médecins.

Le mépris de Monsieur Spaeth qui n'a jamais rien opposé à ces arguments est emblématique de sa volonté d'écraser toute une partie du corps médical.

Les médecins, les patients par votre intermédiaire ne le laisseront pas faire.

Nous sommes tous trop conscients de l'importance de cet outil dans l'organisation sanitaire de notre pays.

Tout autant que la rigueur à laquelle les médecins sont préparés tout au long de leurs études, la médecine pour être exercée correctement, repose sur la souplesse, la disponibilité, l'engagement et la liberté d'initiative.

C'est la raison d'être des différents cadres d'exercice de la médecine, tout à fait complémentaires.

C'est ce que Monsieur Spaeth a totalement perdu de vue, ou volontairement ignoré en voulant détruire l'outil libéral.

En agissant de la sorte il a ouvert la porte à de possibles dérives tout aussi préjudiciables pour les patients que pour les praticiens.

Quel sera le projet de réforme de la Sécurité sociale du ministre Jean-François Mattei ?

Garantira t-il l'accès pour tous à des soins de qualité ?

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à ce courrier dans l'intérêt que nous partageons avec vous pour une médecine de qualité pour tous, et vous remercions de le diffuser à tous les administrateurs.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



**Dr Antoine BESSE**

Président du S.N.P.P.



**Dr Yves FROGER**

Secrétaire Général du S.N.P.P.